DLP-6-6-80585362

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - COTE-D'OR - SAONE-&-LOIRE - YONNE - NIÈVRE - JURA - DOUBS - HAUTE-SAONE - TERRITOIRE DE BELFORT

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F.

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Z.I. NORD - B.P. 194 - 21206 BEAUNE CEDEX - Tél. (80) 22.19.38

Régisseur de recettes de la Direction Departementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

Bulletin n° 192 - 4 Juin 1980

V I G N E

MILDIOU : Les premières taches découvertes du 28 au 30 mai ont probablement permis les premiers repiquages de la maladie s'ajoutant à de nouvelles contaminations primaires lors des derniers passages pluvieux.

Le premier traitement conseillé avant le 29 mai et effectué dans la pratique vers le 25 doit donc être renouvelé avec soin avant la fin de la semaine afin de protéger parfaitement la végétation à la veille de nouvelles sorties de taches.

Compte tenu du caractère orageux du temps actuel et de la période de grande sensibilité de la vigne, utiliser de préférence des fongicides pénétrants ou systémiques rapidement à l'abri du lessivage par les pluies. En cas de traitements retardés par suite de terrains détrempés, profiter au maximum des possibilités de rattrapage des nouveaux anti-mildiou à action stoppante type Acylon.

OIDIUM : Ajouter un anti-oïdium.

TORDEUSES DE LA GRAPPE : Les pontes déposées à partir du 15 mai ont vu leur évolution retardée par les basses températures. Les premières éclosions de "vers" ne seront observées qu'au cours des prochains jours et les premières "toiles" seulement vers le 15 juin.

Rappelons qu'en première génération nous conseillons de n'intervenir qu'à l'observation des premiers nids et seulement si l'on dénombre 3 glomérules pour 10 grappes.

Toutefois dans les secteurs régulièrement attaqués par les tordeuses de la grappe Ex. : Nord de la COTE DE NUITS, CHAINTRE, etc... la lutte peut être entreprise préventivement en ajoutant un insecticide au deuxième traitement anti-mildiou.

Employer l'un des produits suivants (dose exprimée en grammes de matière active à l'hectolitre) :

- acéphate : 60 (Orthène 50)
- azinphos éthyl et méthyl : 40 (nombreuses spécialités)
- bromophos : 50 (Nexion, Sovinexion, Rhodianex)
- carbaryl : 120 (Sevin, Kumital, Carbatox)
- chlorpyriphos éthyl : 28,5 (Dursban)
- cyperméthrine : 3 (Ripcord 5)
- décaméthrine : 1,75 (Decis)
- dialiphos : 75 (Torak NF, Torak E)
- diazinon : 30 (Basudine 20)
- dichlorvos : 125 (Nogos, Dedevap,...)
- fénitrothion: 50 (Folithion, Carpodion) - fénitrothion + trichlorfon (Dicontal)
- fenvalérate : 7,5 (Sumicidin 10)
- malathion : 75 (nombreuses spécialités)
- méthomyl : 37,5 (Lannate 20 L)
- méthidathion: 30 (Ultracide 20)
- mévinphos : 50 (Phosdrin,...)
- parathion éthyl : 20 (nombreuses spécialités)
- parathion méthyl: 30 (" ")
- perméthrine : 4 (Ambush, Perthrine)
- phosalone : 60 (Zolone, Azofène)
- tétrachlorvinphos : 75 (Gardona 25, Gardona G 5)

P 136

Imprimerie de la Station de "Bourgogne et Franche-Comté" - Le Directeur-Gérant : P. JOURNET - Commission Paritaire de Presse N° 527 - AD

ARBRES ET ARBUSTES FRUITIERS

TAVELURES : Compte tenu du développement de la végétation, de la fréquence des pluies et de la poursuite des projections d'ascospores, il est nécessaire de maintenir une excellente protection et de renouveler si nécessaire (lessivage) la couverture fongicide.

OIDIUM DU CASSISSIER : Renouveler la protection (second traitement conseillé).

C É R É A L E S

- BLÉ D'HIVER -

SEPTORIOSE : On observe une progression de la maladie sur les dernières feuilles ; se reporter à nos bulletins précédents.

ROUILLE JAUNE : De nouveaux foyers sont signalés en COTE D'OR (plaine dijonnaise), en HAUTE-SAONE et au Nord de la SAONE-et-LOIRE.

CECIDOMYIES : Les captures restent faibles mais les vols peuvent atteindre localement une certaine intensité ; surveiller les cultures (voir notre bulletin n° 191 du 29 mai 1980).

PUCERONS : Aucune intervention n'est justifiée actuellement, ces insectes n'étant observés qu'en faible nombre et souvent isolés.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"Bourgogne et Franche-Comté"

G. VARLET

Inscription à la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse n° 527 AD.

UTILISATION des HORMONES POUR LE DESHERBAGE DU MAIS

La fréquence des dégâts observés en culture a décidé l'Association Générale des Producteurs de Maïs (A.G.P.M.), l'Institut National de la Recherche Agronomique et le Service de la Protection des Végétaux à rédiger ce texte commun qui précise les conditions d'utilisation de ces produits.

o

o o

Les hormones sont nécessaires pour le désherbage du maïs. Seules, elles permettent de maîtriser les dicotylédones vivaces : chardons, laiteron, rumex, renouée amphibie, gesse et surtout liserons.

Cependant, l'emploi de ces matières actives n'est pas sans risques pour les cultures de maïs. En effet, lorsque les conditions de leur emploi ne sont pas rigoureusement respectées, elles provoquent des troubles de la croissance et du développement du maïs ayant pour conséquences des dégâts souvent graves (déformation des plantes, des racines ; verse à différents stades de végétation...).

TRAITEMENT EN PLEINE SURFACE

Etant donné les précautions qui doivent être prises cette pratique doit être limitée au freinage des sorties précoces des chardons et liserons.

On n'aura de garantie de sélectivité satisfaisante qu'aux conditions suivantes:

1°) - Emploi exclusif du 2-4-D sous forme de sels d'amine

Proscrire les produits à base de MCPA ou de piclorame

2°) - Choix d'une dose correcte 300 g. de matière active à l'hectare suffisent (par exemple 0,75 litre d'une spécialité commerciale dosée à 400 g./litre).

3°) - Le respect d'un stade correct du maïs. L'application doit être réalisée avant que le maïs n'ait dépassé le stade 4 à 5 feuilles. Dans ce décompte, il ne faut pas oublier la première feuille à bout arrondi. Ce stade est très vite atteint (le maïs a alors une hauteur variable selon le climat de l'année, mais rarement supérieure à 10-11 centimètres). Dans la pratique, la majeure partie des accidents constatés ont pour origine une intervention à un stade du maïs trop avancé.

4°) - Le respect d'un état végétatif et de conditions climatiques correctes.

Ne traiter que les maïs en bon état de végétation, ne présentant pas de dégâts dûs à l'oscinie, soit aux limaces, soit à la grêle.
Ne pas traiter si la température est supérieure à 25°.

Les conditions 3 et 4 sont souvent difficiles à respecter ; il faut alors recourir au seul traitement en dirigé.

TRAITEMENT EN DIRIGE

Cette technique de traitement consiste à pulvériser les produits herbicides directement sur les mauvaises herbes en évitant tout contact avec le maïs. Elle permet donc l'utilisation de matières actives, même non sélectives de la culture, choisies en fonction de leur efficacité vis-à-vis des mauvaises herbes à détruire.

P 137

Dans ces conditions les hormones qui peuvent être employées sont :

- Le 2-4-D sels d'amine pour détruire les liserons et les chardons. Les doses d'emploi sont comprises entre 750 et 1000 g. de matière active par hectare.

- L'association de 2,4-D et de 2,4,5 T ou le 2,4,5 T seul pour détruire les ronces et les gesses tubéreuses. Les doses d'emploi sont comprises entre 750 et 1000 g. de matière active par hectare.

- Le 2,4,5 TP ou fenoprop pour détruire les prêles et les renouées amphibies. Les doses d'emploi sont respectivement de 750 à 1000 g. et 1000 g. à 1200 g. de matière active par hectare.

Pour réalisé un traitement dirigé dans les meilleures conditions, il faut :

- disposer d'un matériel adapté. La pulvérisation doit s'effectuer sous les feuilles du maïs. Pour cela, le pulvérisateur doit être équipé de pendillards portant les buses à leur extrémité. L'utilisation d'un matériel spécialisé (type Herbinet) assure le maximum de sécurité.

- modifier les conditions de pulvérisation. Pour limiter les risques de projections sur le feuillage, il est nécessaire de traiter à faible pression (1 kg/cm2) avec des grosses gouttes et un minimum de brouillard. Les buses miroir sont alors les mieux adaptées.

- intervenir lorsque le maïs mesure de 40 à 60cm de hauteur, de préférence avant la formation des racines coronaires. Par ailleurs, il vaut mieux, avec les hormones, ne pas traiter par temps chaud (température supérieure à 22 - 25° C) ni en présence de vent trop fort.